

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1881)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC127

présenté par  
Mme Mette

-----

### ARTICLE 2

I. – Substituer aux mots :

« et de conservation »

les mots :

« , de conservation et d’entretien ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 1 de l’article 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d’apporter une réponse à l’une des causes qui a conduit à cet événement tragique : l’entretien de notre patrimoine.

Il faut impérativement mieux entretenir notre patrimoine pour ne pas avoir à le restaurer.

De plus cet amendement permettra de justifier l’utilisation des fonds issus de la souscription nationale en intégralité pour Notre-Dame, une fois que la restauration et la conservation de celle-ci seront assurées.